Statement of the Chairman

Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions (ACABQ) 14 May 2021

Budget performance for the period from 1 July 2019 to 30 June 2020, financing for the period from 1 July 2020 to 30 June 2021 and proposed budget for the period from 1 July 2021 to 30 June 2022 of the support account for peacekeeping operations

(ACABQ report A/75/849; related reports of the Secretary-General A/75/656, A/75/785)

Mr. Chairman,

I am pleased to introduce the report of the Advisory Committee on the support account for peacekeeping operations on the budget performance for the period from 1 July 2019 to 30 June 2020 and the proposed budget for the period from 1 July 2021 to 30 June 2022.

The Committee notes that the Secretary-General's proposal for 2021/22 amounts to \$361,740,500, including requirements for corporate initiatives in the amount of \$38,771,000, which represents an increase of \$6,046,300, or 1.7 per cent compared with the approved resources for 2020/21.

The Committee makes comments and recommendations of a general nature, including on the scalability of the support account, general temporary assistance, the continued lack of precision in the assessment and apportionment of the after-service health insurance, the importance of developing as soon as possible a framework for the compensation of PTSD claims, the need to provide a strategic assessment of the real estate portfolio in New York, and the impact of COVID-19.

With respect to scalability, the Committee remains unconvinced of the need for backstopping functions in Headquarters to continuously increase while a growing number of missions are closing or downsizing and mission personnel is decreasing. The Committee therefore considers that the Secretary-General should provide, in his next budget proposal, a concrete strategy to achieve greater efficiencies and rationalization of resources under the support account, including through the

development of a scalability model, and propose resource adjustments commensurate with the scale of

peacekeeping operations.

On the use of general temporary assistance, more broadly, the Committee recommends that the

Secretary develop: (a) standards that clarify the long-term needs of general temporary assistance

positions, for the consideration of the General Assembly in the context of his next report on human

resources management; and (b) a more refined methodology for an efficient use of general temporary

assistance for sick and maternity leave replacements as well as support during periods of peak

workload.

The Committee notes that the proposed vacancy rates are lower than the actual average and

actual rates both in the support account as a whole and in various departments. The Committee

reiterates therefore its view that proposed vacancy rates should be based, as much as possible, on actual

rates, and trusts that detailed justification for the vacancy rates proposed for 2020/21 will be provided

to the General Assembly during its consideration of the present report.

The Committee also makes specific recommendations on the post and non-post resources.

Regarding the Secretary-General's proposal to convert 37 general assistance positions to posts, the

Committee recommends against 29 proposed conversions, and is not convinced that the conversion

criteria provided were sufficiently clear, uniformly applied or took adequately into account

considerations pertaining to the scalability of the support account. The Committee also recommends

against the proposed "swap" of two locally recruited posts between Vienna and New York. Under non-

post resources, the Committee recommends reductions under consultants and consulting services

(\$209,000), official travel (\$1,183,600), facilities and infrastructure (\$161,200), and communications

and information technology (\$1,536,300).

The Committee's recommendations would entail an overall reduction of \$3,677,400 to the

proposal of the Secretary-General for the 2021/22 period.

Thank you, Mr. Chairman.

2

Déclaration du Président

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB)

14 mai 2021

Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix : exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020, financement des dépenses pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022

(Rapport du CCQAB : A/75/849 ; rapports correspondants du Secrétaire général : A/75/656 et A/75/785)

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de présenter le rapport du Comité consultatif concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, qui porte sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 et le projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022.

Le Comité note que le budget proposé par le Secrétaire général pour 2021/22 s'élève à 361 740 500 dollars, y compris les ressources demandées au titre des initiatives institutionnelles, d'un montant de 38 771 000 dollars, ce qui représente une augmentation de 6 046 300 dollars, soit 1,7 %, par rapport aux ressources approuvées pour 2020/21.

Le Comité formule des observations et des recommandations générales concernant notamment la modulation des ressources affectées au compte d'appui, le personnel temporaire (autre que pour les réunions), le fait que l'évaluation de l'assurance maladie après la cessation de service et le montant qui lui est alloué continuent de manquer de précision, l'importance que revêt l'élaboration, dans les meilleurs délais, d'un dispositif d'indemnisation applicable aux demandes liées aux troubles post-traumatiques, la nécessité d'établir une évaluation stratégique du parc immobilier à New York et les effets de la pandémie de COVID-19.

Pour ce qui est de la modulation des ressources, le Comité n'est toujours pas convaincu que les fonctions de soutien au Siège devraient continuer d'augmenter, quand de plus en plus de missions se terminent ou réduisent leurs effectifs, et que le personnel des missions diminue. En conséquence, il est d'avis que le Secrétaire général devrait fournir, dans son prochain projet de budget, une stratégie concrète en vue de réaliser des gains d'efficience plus importants et de rationaliser les ressources concernant le compte d'appui, notamment par l'élaboration d'un dispositif de modulation des ressources, et proposer d'ajuster les ressources en fonction de la taille des opérations de maintien de la paix.

En ce qui concerne l'utilisation du personnel temporaire (autre que pour les réunions), le Comité recommande que le Secrétaire général élabore : a) des critères permettant de définir clairement les besoins à long terme d'emplois de temporaire, qui seraient soumis à l'Assemblée générale pour examen dans le cadre de son prochain rapport sur la gestion des ressources humaines ; b) une méthode plus fine permettant d'utiliser avec efficience le personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour remplacer les fonctionnaires en congé de maladie et en congé de maternité, et pour fournir des renforts lorsque la charge de travail est au plus haut.

Le Comité note que les taux de vacance proposés sont plus faibles que la moyenne effective et les taux réels observés à la fois pour le compte d'appui dans son ensemble et dans divers départements. En conséquence, le Comité redit qu'il est d'avis que les taux de vacance proposés devraient, autant que faire se peut, être fixés sur la base des taux réels, et il compte que des explications détaillées sur les taux proposés pour 2020/21 seront fournies à l'Assemblée générale au moment où elle examinera son rapport.

Le Comité formule également des recommandations précises concernant les postes et les autres objets de dépense. En ce qui concerne la proposition du Secrétaire général de transformer 37 emplois de temporaire en postes, le Comité recommande de ne pas approuver la transformation de 29 de ces emplois, et il n'est pas convaincu que les critères fournis soient assez clairs, aient été uniformément appliqués ou aient pris dûment en compte les considérations liées à modulation des ressources affectées au compte d'appui. Le Comité recommande également de ne pas approuver la proposition d'échanger entre Vienne et New York deux postes ayant fait l'objet d'un

recrutement local. En ce qui concerne les objets de dépense autres que les postes, le Comité recommande des réductions au titre des consultants et services de consultants (209 000 dollars), des voyages officiels (1 183 600 dollars), des installations et infrastructures (161 200 dollars) et des communications et de l'informatique (1 536 300 dollars).

Les recommandations du Comité aboutiraient à réduire de 3 677 400 dollars au total le budget proposé par le Secrétaire général pour l'exercice 2021/22.

Monsieur le Président, je vous remercie.